

DEMANDE DE CONGÉS - ACI

❖ Nom – Prénom :

❖ Service :



Cocher la rubrique et remplir le tableau

CONGÉS PAYÉS ANNUELS

- Le congé principal doit être posé entre le 1er mai et le 31 octobre
- Les congés non pris au 31 mai sont perdus (sauf accord écrit du directeur de pôle et cas particuliers)
- A prendre en journée complète

CONGÉS AURORE

- Jours de congé additionnels à la législation
- Décomptés sur les bulletins de salaires dans les congés payés

SEMAINE CALENDRAIRE

- Ouvert après 3 mois d'ancienneté. 7 jours consécutifs à prendre en dehors du 3ème trimestre
- La demande doit être faite 45 jours avant
- Les congés non pris au 31 décembre sont perdus

RÉCUPÉRATIONS JOURS FÉRIÉS jour(s) à récupérer : _____

REPOS SUPPLÉMENTAIRES

- A prendre en demi-journée ou journée entière
- Les repos non pris au 31 décembre sont perdus

Type de congé	Date du 1 ^{er} jour de Congé	Date du dernier Jour de Congé	Nbre de jours correspondants

SIGNATURES	
DEMANDEUR	RESPONSABLE
Date :	Date :